

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)
Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - Rennes Métropole
Réseau national : RN 12 Ouest (1/2) (PR 77 au PR 65)
Communes : Pacé ; Saint-Gilles

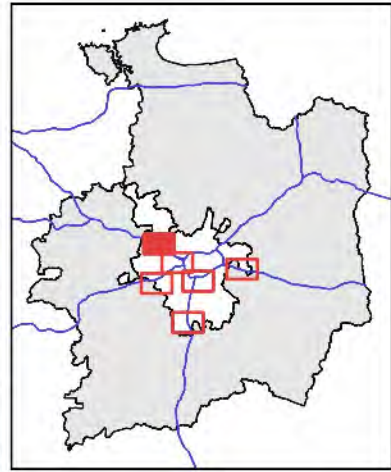
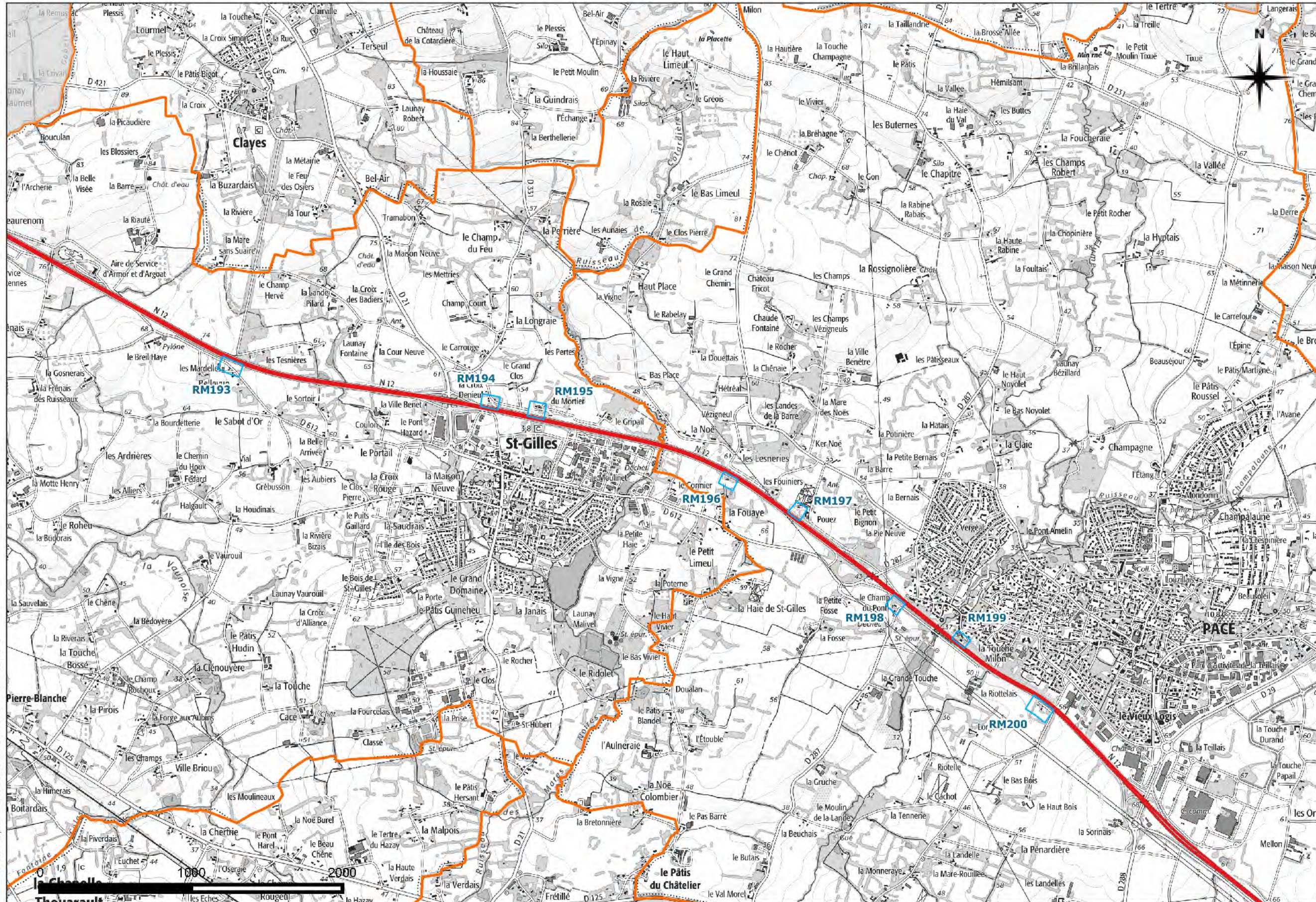


Planche n° 1



Zone de recensement

Hors Rennes Métropole
 Limite communale
 Limite départementale

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/2) (PR 77 au PR 65)

Communes : Saint-Gilles

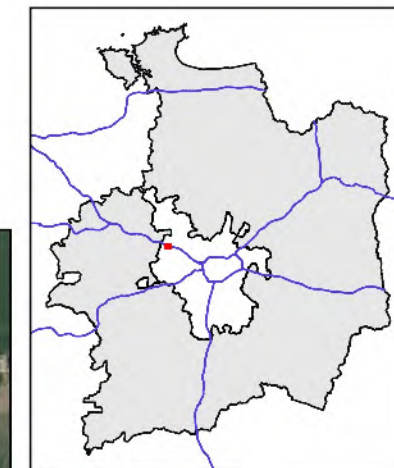


Planche
n° RN12 O- e



id_zone : RM193
Nombre de logements : 1
Population estimée : 2:2

Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68 \text{ dB(A)}$
- $L_n \geq 62 \text{ dB(A)}$

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité

Ecran anti-bruit

- existant

Hors Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/2) (PR 77 au PR 65)

Communes : Pacé ; Saint-Gilles

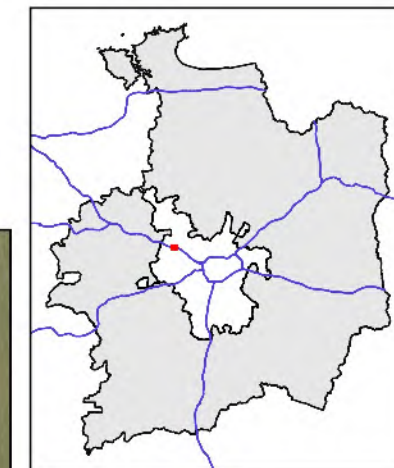


Planche
n° RN12 O - d



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité

Ecran anti-bruit

- existant

Hors Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/2) (PR 77 au PR 65)

Communes : Pacé ; Saint-Gilles

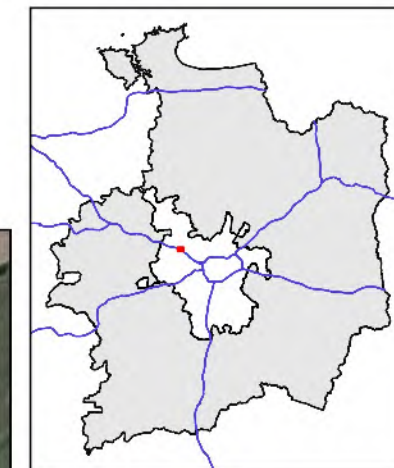


Planche
n° RN12 O - c



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68 \text{ dB(A)}$
- $L_n \geq 62 \text{ dB(A)}$

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité

Ecran anti-bruit

- existant

Hors Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/2) (PR 77 au PR 65)

Communes : Pacé

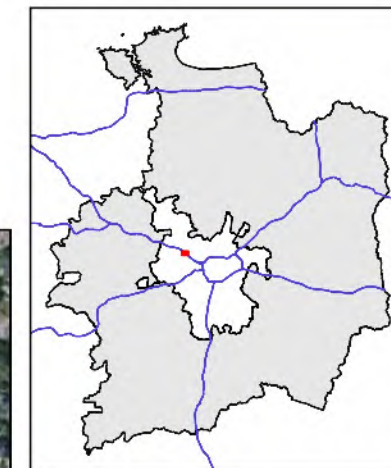


Planche
n° RN12 O - b



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68$ dB(A)
- $L_n \geq 62$ dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité

Ecran anti-bruit

- existant

Hors Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (2/2) (PR 77 au PR 65), RN 1012 (PR 0 au PR 2 + 500), RN 136, RN 24 (1/2) (PR 0 au PR 13)

Communes : Pacé ; Rennes ; Mordelles ; Le Rheu ; Vezin-le-Coquet

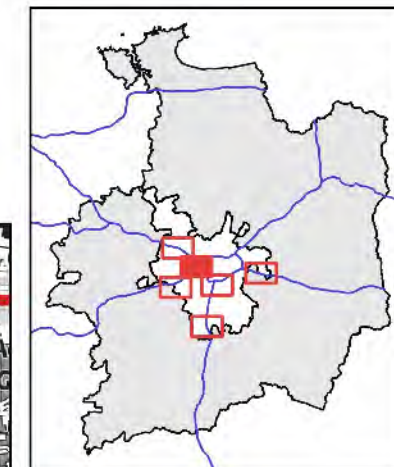
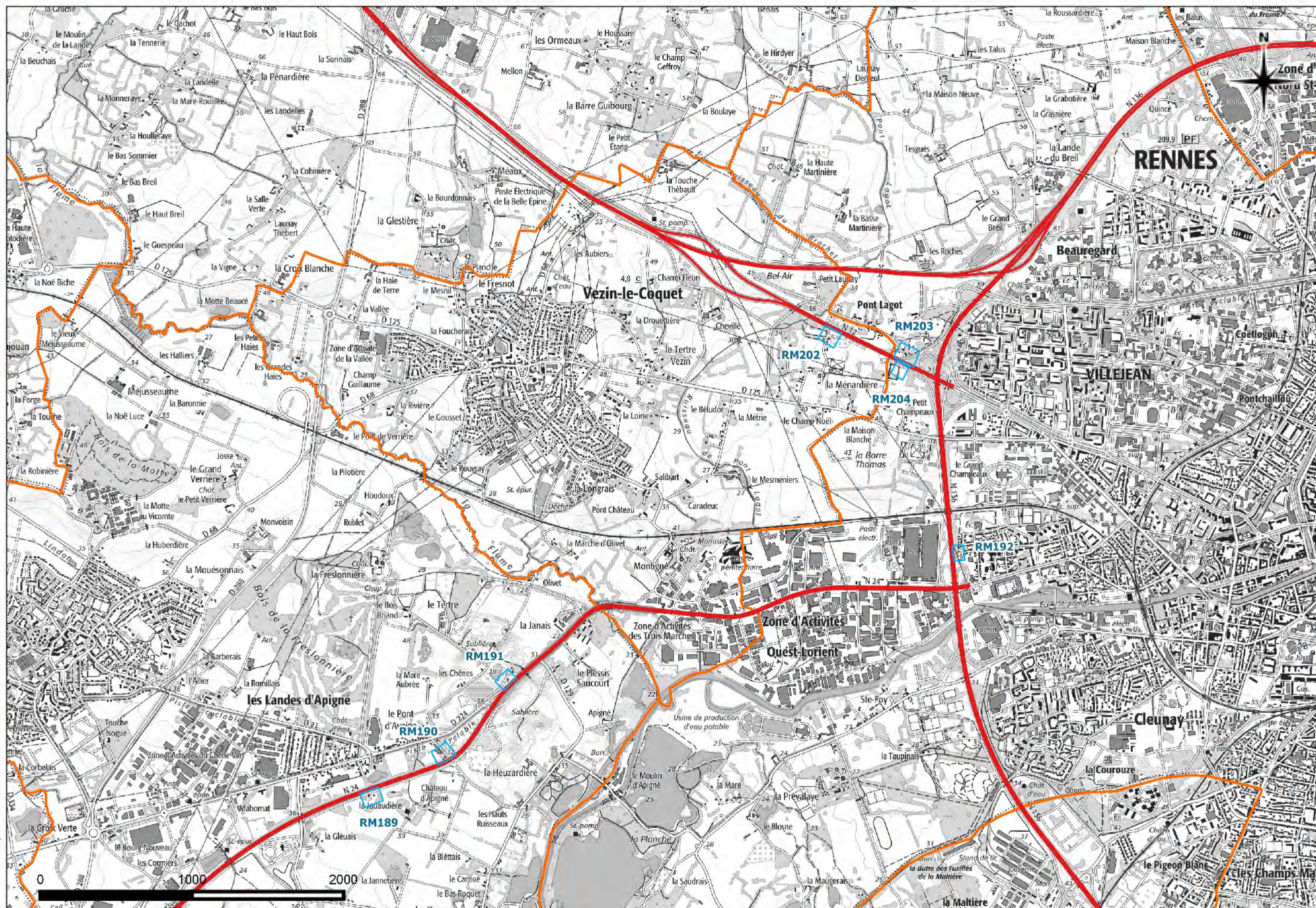


Planche n° 2



Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ile et Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (2/2) (PR 77 au PR 65), RN 1012 (PR 0 au PR 2 + 500), RN 136, RN 24 (1/2) (PR 0 au PR 13)

Communes : Rennes ; Vezin-le-Coquet

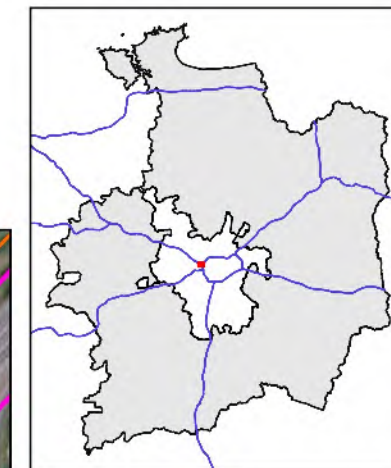
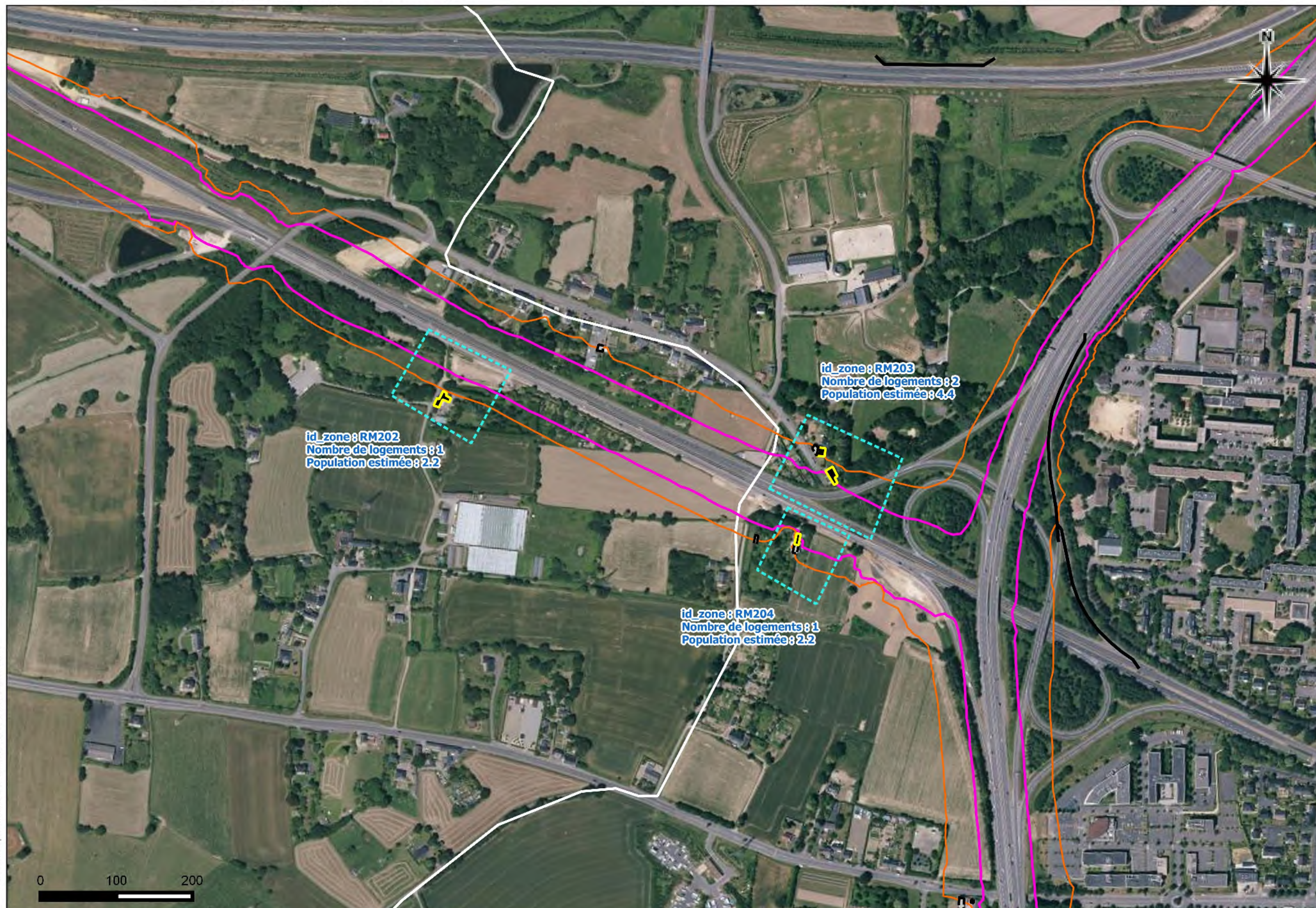


Planche
n° RN12 O- a



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité

Ecran anti-bruit

- existant

Hors Rennes Métropole